

Société en commandite Gaz Métro Cause tarifaire 2016, R-3879-2014

Ainsi, sur une base annuelle, le coût de la flexibilité opérationnelle reliée au service C1 peut être estimé à 5 058 \$.

## 1.3.5. Service d'Union Gas - Entreposage

Les sections précédentes ont couvert les coûts de la flexibilité opérationnelle implicites dans les services de transport. Toutefois, pour compléter cette flexibilité, l'utilisation du site d'entreposage à Dawn est essentielle. En cours de journée, les variations de la demande requièrent également des actions sur la fourniture du gaz naturel. Une baisse de la demande se répercutera par un surplus de gaz à injecter chez Union Gas (ou diminuer les retraits). À l'inverse, une hausse de la demande nécessitera de retirer du gaz chez Union Gas (ou injecter moins). Ainsi, les fenêtres de nomination disponibles au service d'entreposage, identiques à celles offertes pour les services M12 et C1, permettent de répondre au besoin de flexibilité opérationnelle.

Union Gas offre un service d'entreposage F24S qui se combine au service de transport F24T décrit à la section 1.3.3 afin de rendre disponibles les mêmes fenêtres de nomination. Ce service est tarifé sur une base de marché. Il n'y a donc pas de tarif spécifique attribué. Pour des raisons commerciales, Union Gas a refusé de quantifier la valeur additionnelle du service F24S. Union Gas rappelle toutefois que ce service est plus large que le seul ajout de fenêtres de nomination. Il s'agit de rendre les nominations fermes sur toute la journée. Tout comme pour le service F24T, près de 75 % du surcoût serait relatif au service ferme, laissant 25 % pour l'offre des 13 fenêtres de nomination.

À défaut d'une quantification spécifique de la part d'Union Gas, Gaz Métro a estimé qu'un coût additionnel de 10 % aux coûts d'entreposage de base serait fixé pour le service F24S. Cette évaluation est similaire à la surcharge établie par TCPL pour le service SH-EMB. Ainsi, le coût de la flexibilité opérationnelle reliée à la disponibilité des fenêtres de nomination au site d'entreposage d'Union Gas représenterait 2,5 % du coût fixe de l'entreposage (= 10 % x 25 %).

Le coût annuel de flexibilité opérationnelle, considérant les capacités actuelles d'entreposage et les coûts est calculé comme suit :

Original : 2015.05.29 Gaz Métro – 103, Document 3

Tableau 13

1

3

4

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

Original: 2015.05.29

Contrat	Capacité d'entreposage		
	10 <sup>6</sup> m³	¢/m³	000\$
LST 065	116	3,18	3 696
LST 080	116	2,20	2 552
LST 081	117	2,27	2 655
LST 068	n/a		792
Total	349		9 695
Coût de flexibilité opérationnelle			
(2,5 % du coût d'entreposage)			242

## 1.3.6. Pénalités sur service ferme

À la section 1.2, Gaz Métro a mentionné que si elle n'était pas en mesure de moduler ses approvisionnements pour répondre à la demande quotidienne, elle pourrait se retrouver en situation de déséquilibre volumétrique face à TCPL et encourir potentiellement des pénalités selon le niveau de variation quotidienne ou cumulative découlant des modalités tarifaires du « Limited Balancing Agreement » (LBA).

Ces coûts sont directement reliés à la flexibilité opérationnelle, résultant de l'impossibilité de moduler ultimement les approvisionnements. À la cause tarifaire, aucune projection de ces coûts n'est établie. Les « pénalités sur service ferme » sont intégrées au rapport annuel pour refléter les coûts réels encourus durant l'année financière.

## 1.3.7. Autres services de TCPL ou d'Union Gas

Comme mentionné précédemment, Gaz Métro vise éventuellement à convertir les capacités de transport sous le service STS en FTSH et SH-EMB ou à la limite en un service de FTSN. Gaz Métro pourrait également faire appel aux services de transport F24T et d'entreposage F24S d'Union Gas pour s'arrimer, le cas échéant, au contrat de FTSN. Ces services permettront d'avoir la flexibilité opérationnelle pour moduler les approvisionnements en cours de journée pour ainsi répondre à la demande si les services actuels ne peuvent répondre à ce besoin.